

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 25 mai 2018, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de pouvoirs : 4
Quorum : 10
Date de convocation et d'affichage : 25/05/2018
Date d'affichage du compte-rendu : 15/06/2018

Étaient présents : Mesdames COTTEREAU, DENIAU, DEPRESLE, DESCHAMPS, FEUDÉ, GICQUEL, ROISAIN et VITORIA et Messieurs BÉNIS, BOURGOUIN, CADOU, MEYER, ROBINAULT et TARDIF.

Absents excusés : Monsieur FICHOU

Madame Valérie AUTISSIER	donne pouvoir à Mme DENIAU
Monsieur Stéphane ROCHARD	donne pouvoir à Mme DEPRESLE
Monsieur Guy SARLAT	donne pouvoir à M BENIS
Monsieur Dominique THEBAULT	donne pouvoir à Mme GICQUEL

Secrétaire de séance : Madame Florence DESCHAMPS

Délibérations

OBJET N° 01-06-2018 : Approbation du procès-verbal du 27 avril 2018

Le PV de la séance du Conseil Municipal 27 avril 2018, n'appelant pas d'observations, est adopté à l'**unanimité**.

OBJET N° 02-06-2018 : Projet de création de sentiers d'observation et d'initiation au dessin

L'association Bazouges Nature vient présenter son projet de création de sentiers d'observation et d'initiation au dessin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de création des 3 sentiers
- s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage du projet
- délègue l'accompagnement du projet à l'association Bazouges Nature
- désigne 3 élus pour faire partie du Comité de Pilotage (COFIL) du projet : M. BENIS, M. CADOU, M. ROBINAULT
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et à déposer un dossier LEADER

OBJET N° 03-06-2018 : Achat d'une bande de terrain d'une parcelle

Depuis 2016, la commission environnement travaille sur la création d'une liaison douce du bourg de Hédé vers la Magdeleine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce favorablement pour l'acquisition d'une bande de terrain de 2 à 3 m au prix de 0.30€/m² et pour l'acquisition de la parcelle n°11 d'une superficie de 470m² au prix de 0.30€/m²
- désigne QUARTA, géomètre expert pour effectuer les relevés nécessaires
- désigne Me BODIC, notaire, pour établir les actes
- dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune
- autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

OBJET N° 04-06-2018 : Restauration du clocher de l'Eglise de Hédé : choix de l'architecte

La restauration du clocher de l'Eglise de Hédé a été inscrite au BP 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le cabinet Ylex Architecture aux conditions financières suivantes :

- Phase 1 : forfait de 2 560 € HT
- Phase 2 : forfait de 1 360 € HT jusqu'à 80 000 € de travaux et au-delà, 3 % du montant des travaux
- Phase 3 : forfait de 4 380 € HT jusqu'à 80 000 € de travaux et au-delà, 5 % du montant des travaux

OBJET N° 05-06-2018 : Lancement du marché de restauration collective

Le marché passé avec RESTECO (devenu CONVIVIO) le 17 juin 2014 arrive à échéance en fin d'année scolaire.

Le Conseil Municipal, à la majorité (14 POUR, 2 CONTRE, 2 ABSTENTIONS) :

- lance une consultation auprès de prestataires pouvant répondre au marché précité
- valide un retour des offres pour le 25 juin 2018 à 12h00
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer avec le prestataire le mieux classé
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

OBJET N°06-06-2018 : Convention intercommunale pour la réalisation d'un terrain de football synthétique à Vignoc

Le projet de terrain de football synthétique à Vignoc, réfléchi au sein d'un bassin de vie de 6 communes, avance. Pour aller plus loin, il convient d'établir une convention statuant sur les engagements de chaque collectivité, notamment sur la participation à l'investissement de chacun, réparti selon une clé liée au nombre d'habitants. Il en ressort, pour Hédé-Bazouges, une participation de 118 574 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (9 POUR, 4 CONTRE, 5 ABSTENTIONS) valide cette convention et donne pouvoir au Maire de la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

OBJET N° 07-06-2018 : Site des onze écluses : gestion des compteurs eau et électricité

Le site des onze écluses est propriété de la Région Bretagne. L'entretien des espaces dits "Région" n'est plus assuré par la commune depuis cette année. Aussi, dans cette mouvance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à M. le Maire pour négocier avec la Région les modalités de transfert pour le compte de la Région des compteurs eau et électricité du site des 11 écluses.

OBJET N° 08-06-2018 : Convention portant sur les modalités d'ouverture et d'entretien des berges le long du domaine fluvial régional dans le cadre du circuit de Grande Randonnée et de l'Equibreizh inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

M. le Maire expose que le Département a fait parvenir une proposition de convention afin que les communes exercent leur compétence de police sur leur territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire la modification de l'itinéraire équestre « Equibreizh » figurant en annexe au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorise M le maire à signer ladite convention et tous les documents inhérents.

OBJET N° 09-06-2018 : Convention Commune-CDG 35 : Expérimentation de la médiation préalable

Le CDG 35 propose une nouvelle mission facultative à laquelle les collectivités peuvent adhérer volontairement mais uniquement dans un délai contraint, à savoir délibérer au plus tard au 31 août 2018. Celui-ci pourra servir d'intermédiaire entre l'agent et son administration afin d'éviter les contentieux et trouver une solution en cas de litiges relatifs à leur rémunération, à un refus de détachement ou de mise en disponibilité, à leur réintégration, à leur classement, à la formation professionnelle ou à l'aménagement de leurs conditions de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

OBJET N° 10-06-2018 : Assainissement collectif : Règles relatives au contrôle de conformité lors d'une cession immobilière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rend obligatoire le contrôle de conformité de raccordement des installations et dit qu'en cas de non-respect de la mise en conformité, les pénalités s'élèveront à 180 € tous les 6 mois après relance par courrier simple puis par courrier recommandé.

OBJET N° 11-06-2018 : Budget Commune –DM n°1

Dans le cadre d'une régularisation demandée par le Trésor Public, le Conseil Municipal, à l'unanimité, inscrit en dépenses au chapitre 14, au compte 7391171 la somme de 1 500€ et au compte 7391172 la somme de 1 000€ et en recettes, au chapitre 74, la somme de 2 500€.

OBJET N° 12-06-2018 : Budget Commune : Admission en non-valeur

Certaines créances arrivant au seuil ou l'épuisement des procédures de recouvrement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'admission en non-valeur de certains titres pour un montant de 236.27 € au compte 6541

OBJET N° 13-06-2018 : Budget Assainissement : Admission en non-valeur

Certaines créances arrivant au seuil ou l'épuisement des procédures de recouvrement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'admission en non-valeur de certains titres pour un montant de 314 € au compte 6541

OBJET N° 14-06-2018 : Budget Gendarmerie : DM n°1

Suite un avis des sommes à payer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les écritures suivantes : + 16 000 € au chapitre 10 à l'article 10226 et + 16 000 € au chapitre 13.

Questions diverses

- M. le Maire fait part du courrier du CDG 35 qui remercie la commune d'avoir reçu une stagiaire dans le cadre de la formation des Agents de maintenance des Equipements et des Espaces Publics. Afin de favoriser l'accueil des stagiaires, le CDG 35 accorde un avantage aux collectivités ayant recours aux missions temporaires soit une réduction de 14 heures lors de la prochaine facture.
- M. le Maire fait part d'un courrier du Pays de St Malo à l'attention de M. le Préfet dans lequel il lui demande un recours gracieux dans le cadre du Scot des Communautés du Pays de St Malo. M. le Maire informe que le dossier SCOT est à la disposition des élus.
- M. le Maire informe qu'un Conseil Communautaire s'est tenu la veille au cours duquel ont été abordés l'intégration de la CCBR à la SPL « Destination St Malo Baie du Mont St Michel », l'attribution du marché de travaux de l'aménagement des rues d'Hédé-Bazouges, de la prescription d'élaboration d'un PLUi, de la création d'une FABLAB à St Pierre de Plesguen et d'approbation des tarifs pour la mise en réseau des bibliothèques.
- Quelques dates à retenir :
 - Visite du city-stade à Beauvron le 13/06 (départ à 7h30)
 - 2/06 à 11h : Inauguration de la Maison de la Pêche, à la Pêcherie, site des 11 écluses.
 - 2/06 : 2^{ème} grande vente Emmaüs
 - 8/06 : AG du théâtre à 18h
 - 15 et 16/06 : Festival Jazz aux Ecluses
 - 16/06 à 11h30 : Vernissage Fêt'Arts à l'EHPAD
 - 24/06 : Fête de l'école Abbé Pierre
 - 30/06 : Fête de l'école les Courtillets
 - Du 5 au 8/07 : venue des Allemands de Badbergen
- M. le Maire annonce que les projets inscrits au CEE ont été validés et remercie M. ROBINAULT de son aide.
- Le prochain CM aura lieu le 29/06 à 20h30
- La séance se lève à 23h37